{jcomments on}Mercredi après midi, une dizaine de jeunes gens, dont plusieurs filles, a violemment agressé deux sœurs sur le parking de Cap 3000. Un des ados filmait avec son téléphone portable.

Ce jeudi à 14 heures, cinq mineurs laurentins - quatre filles âgées de 15 et 16 ans et un garçon âgé de 14 ans - ont été déférés à Grasse devant le juge pour enfant pour des faits de *« violences volontaires en réunion n'excédant pas huit jours d'ITT »*
pour les filles et
« enregistrement de violences volontaires en réunion »,
pour le jeune ado qui encourt la même peine que celle encourue pour les faits qu'il a filmés.

Mercredi après-midi, sur le parking de Cap 3000, il est tout juste 14 heures lorsque deux sœurs sont violemment prises à partie par un « groupe d'une dizaine de personnes ». Elles se font tirer les cheveux, projeter à terre, et reçoivent de nombreux coups de pied. C'est l'intervention d'un homme qui revenait à sa voiture qui fera fuir la bande. Les deux jeunes Laurentines, âgées de 15 et 17 ans, le visage en sang et très choquées sont rapidement prises en charge par les pompiers. Scolarisées à Nice, elles avaient fait quelques courses pour Noël avant de déjeuner dans le centre commercial de Saint-Laurent-du-Var…

La suite